

**Des voix:** Bravo.

**Le sénateur Guay:** Votre parti, c'est-à-dire le parti conservateur, est tellement procédurier, tellement respectueux du Règlement, que vous devriez montrer l'exemple quand vous êtes chargé de le conseiller et que vous êtes payé en conséquence. Il faut suivre la procédure qui s'impose.

**Le sénateur Olson:** Méritez-les ces \$60,000, sénateur Murray!

**Le sénateur Perrault:** Méritez-les ces \$60,000.

**Le sénateur Smith:** Je voudrais demander au leader du gouvernement pourquoi il se met dans tous ses états dès qu'il ne peut plus agir à sa guise?

**L'honorable John. M. Godfrey:** Honorables sénateurs, en ma qualité de coprésident du comité des règlements et autres textes réglementaires, je peux vous dire que nous nous sommes réunis jeudi dernier et qu'il y aura une autre réunion jeudi prochain. Je ne vois pas pourquoi nous ne pourrions pas nous réunir et, quant à moi, j'estime que le sénateur Murray a fait exactement ce qu'il fallait faire.

Il n'est pas essentiel que chaque parti ait des représentants à une séance de comité. Un comité peut tenir une séance du moment qu'il y a un sénateur et un député des Communes de présents et nous allons nous en tenir à la procédure que le sénateur Murray a suivie.

**Des voix:** Bravo.

**Le sénateur Frith:** Honorables sénateurs, en ce qui concerne les questions orales qu'on peut poser aux présidents des comités, l'article 20 du Règlement stipule que l'on peut poser des questions sans préavis au président d'un comité . . .

**Le sénateur Flynn:** Nous le savons bien.

**Le sénateur Frith:** Quelqu'un s'est écrié: «Règlement!» quand j'ai voulu lui poser une question.

Puisque le leader de l'opposition affirme que j'agis conformément au Règlement, je vais maintenant poser ma question.

Pour dissiper toute confusion, le sénateur Murray et, je suppose, le sénateur Godfrey affirment, qu'en qualité de coprésidents représentant le Sénat, ils peuvent convoquer leurs comités respectifs et procéder aux délibérations sans la collaboration, le consentement ou la présence de leur coprésident. Le sénateur Murray est de cet avis? N'est-ce pas ce qu'il a fait?

● (2035)

**Le sénateur Perrault:** Oui, c'est ce qu'il a fait.

**Le sénateur Murray:** Le leader adjoint du gouvernement se trompe totalement sur un point très important: Je n'ai pas convoqué le comité. Le comité . . .

**Le sénateur Frith:** Le sénateur Murray a dit qu'il avait ouvert la séance.

**Le sénateur Olson:** Le sénateur Murray a ouvert la séance.

**Le sénateur Murray:** Il y a de nombreuses semaines, le comité de direction a convoqué le comité pour le mardi 9 mars et cette décision a été approuvée à l'unanimité.

**Le sénateur Flynn:** L'avis figure dans le hansard.

**Le sénateur Murray:** J'estime qu'un des coprésidents ne peut pas annuler unilatéralement cette réunion.

**Le sénateur Frith:** Mais il peut ouvrir la séance comme le sénateur Murray dit l'avoir fait.

**Le sénateur Murray:** Il y avait le quorum. Lorsqu'il y a le quorum, on peut et on doit ouvrir la séance.

**Le sénateur Frith:** Pour qu'il n'y ait aucun malentendu, dois-je comprendre que le sénateur Murray pouvait ouvrir la séance et qu'il pourrait également convoquer le comité pour demain?

**Le sénateur Flynn:** Non. Ce n'est pas ce qu'il a fait.

**Le sénateur Murray:** Au contraire.

**Le sénateur Flynn:** Le sénateur Frith devrait écouter ce que dit le sénateur Murray.

**Le sénateur Frith:** Je fais mon possible, mais laissez-le me répondre.

**Le sénateur Murray:** Bien au contraire, le fait est que . . .

**Le sénateur Perrault:** Il semble bien que le sénateur Murray ait besoin de votre aide.

**Le sénateur Flynn:** L'aide du leader ne lui servirait pas à grand-chose.

**Des voix:** Règlement!

**Le sénateur Flynn:** Les commentaires du sénateur Perrault ne contribuent pas à faire la lumière dans cette affaire.

**Le sénateur Murray:** Le fait est que tous les membres du comité—y compris ceux qui appartiennent aux deux Chambres—se sont réunis aujourd'hui et qu'ils ont adopté une motion pour convoquer une réunion demain après-midi. En ma qualité de coprésident du comité, je n'ai eu d'autre choix que de mettre la motion aux voix et, comme je viens de le dire . . .

**Des voix:** Oh, oh.

**Le sénateur Murray:** . . . la motion a été adoptée à l'unanimité.

**Le sénateur Frith:** Le problème est de savoir qui a pris une décision unilatérale. Tout est là.

**Le sénateur Stollery:** Honorables sénateurs, j'aimerais insister sur un point en particulier et demander au sénateur Murray, en sa qualité de coprésident du comité parlementaire, s'il juge normal de présider un comité parlementaire et de prendre des décisions au Parlement, alors que les membres d'un seul parti sont présents, et d'autre part, s'il s'est informé auprès des services du greffier des deux Chambres avant de prendre sa décision.

**Le sénateur Murray:** Tout d'abord pour répondre au second volet de la question, j'ai demandé que l'opinion que M. Corbin avait obtenue de ses fonctionnaires me soit transmise par écrit. Pour des raisons qui leur sont propres, les services du greffier de la Chambre des communes ont refusé de le faire. J'ai alors cherché à me renseigner auprès des hauts fonctionnaires du Sénat en leur demandant de me dire si je pouvais oui ou non agir comme je l'entendais, parce que M. Corbin avait essayé d'annuler la réunion; mais ceux-ci n'étant pas en mesure de me conseiller, je suis allé de l'avant.